



## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLE 2013-2016

---

Nom de la compétition : **Lorient Bretagne Sud Mini**

Dates complètes : **11 au 12 Avril 2015**

Lieu : **Lorient Port BSM**

Autorité Organisatrice : **Lorient Grand Large**

Grade : **5A**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 20h57 et 07h33,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent catégorie 3,
- 1.6 les règles de la Classe Mini 2015
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au PC course soit au 1er étage du bâtiment Absolute Dreamer pour Lorient et au CNBPP sur le Port de Pornichet pour Pornichet.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée du ponton de la BSM.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :  
Samedi 11 Avril : mise à disposition à 13h00 pour une course(voir zone de course en paragraphe 7)
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 13h00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants : Pavillon de la classe Mini.

### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**.

### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours**, comprenant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les suivants : flammes numériques.
- 8.3 **Parcours Côtiers :**  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours.**
- 8.5 Les cartes de références sont les suivantes : carte SHOM n°7139, 7032, 7033, 7068.

## 9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont :

<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée blanche du Conseil Général	Bouée cylindrique jaune

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe Zone de course.**

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 **Bateaux en attente :** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.4 Procédure de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	↑ PAVILLON DE SERIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, ou Noir Un signal sonore	4	↑ 
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	↓ 
Départ	Amené du pavillon de série Un signal sonore	0	↓ PAVILLON DE SERIE

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

## 13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau arrivée équipé d'un gyrophare de couleur orange à laisser à tribord (milieu de baie du Pouliguen à la position N 47' 15" 400 ; O 02' 22" 200), et le côté parcours de la marque d'arrivée bouée cylindrique jaune équipée de flash light à laisser à bâbord.
- 13.2 Tous les concurrents doivent s'annoncer au Comité de Course par VHF sur le canal de course 5 milles au moins avant de franchir la ligne d'arrivée et à nouveau au moment de

franchir cette ligne. De nuit les concurrents devront éclairer leur numéro de voile avec leur projecteur puissant au passage de la ligne d'arrivée.

#### **14. SYSTEME DE PENALITE**

- 14.1 Pour les classes Mini prototype et Mini de série, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 14.4 Pour les règles 28 : une infraction à ces règles pourra après instruction être sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à 25% du temps de parcours par marque de parcours non respectée.

#### **15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

- 15.1 Les bateaux manquant à finir avant le dimanche 12 Avril 16h00 seront classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

#### **16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course du CNBPP. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 120 minutes après l'arrivée du voilier.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 2h00 suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PC Course du CNBPP. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Evacuation des détritrus
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

#### **17. CLASSEMENT**

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 2 classements seront fait : 1 classement prototype et 1 classement en série

#### **18. REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Modalités de l'émargement départ et arrivée :
- Emargements départ et arrivée obligatoire. L'ouverture est prévue à 09h00 le samedi 11 Avril 2015 au PC Course.
- Le non respect de l'émargement au départ (émargement à terre) entrainera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
- Le non respect de l'émargement au retour (émargement à terre) entrainera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.

Le non respect de l'émargement au départ et au retour (émargement à terre) entrainera sans instruction (modification RCV 63.1) une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 08.

**18.4 Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.5 Un appel VHF sur le canal de course sera fait avant le départ pour vérifier le fonctionnement des VHF, tous les concurrents devront accusé réception de l'appel du comité de course.

18.6 Briefing sécurité obligatoire au bâtiment des Défis, le Vendredi 10 Avril 2015 à 19h00

**19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**21. PUBLICITE**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes port du pavillon « Lorient Agglomération » obligatoire au port BSM.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :

- Flamme rose : photographes
- Flamme bleue marine : bateaux commissaires
- Flamme orange : Presse

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**27. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**28. PRIX**

Les prix distribués seront conformément à l'avis de course le dimanche 06 Avril à 18h00 au restaurant « Le petit Mousse ».

**29. DECISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**30. BALISE DE POSITIONNEMENT**

Chaque bateau sera équipé d'une balise de positionnement à usage exclusivement destiné au tracking de la course.

La balise est à fixer au balcon arrière bâbord horizontalement et dégagée de tout obstacle en direction du ciel (panneaux solaires....)

Pour les concurrents ne participant pas à la Pornichet Select, votre chèque de caution sera remis à Pornichet en contre partie de la balise. (Pour les participants de la Pornichet Select, garder la balise à bord)

**ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course :

Julien BOTHUAN

06 31 31 20 18

Jugeur d'épreuve :

Eric COLLET

Président du Jury :

François LOZACHMEUR

Directeur de course :

Mathias Louarn-Lallemand

06 81 97 15 41

mathias@lorientgrandlarge.org

## ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*)**:

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**RRS 67 (\*)**:

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

**RRS 70.5 (\*)**:

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 78 (\*)**:

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**RRS 86.3 (\*)**:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**RRS 88 (\*)**:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*)**:

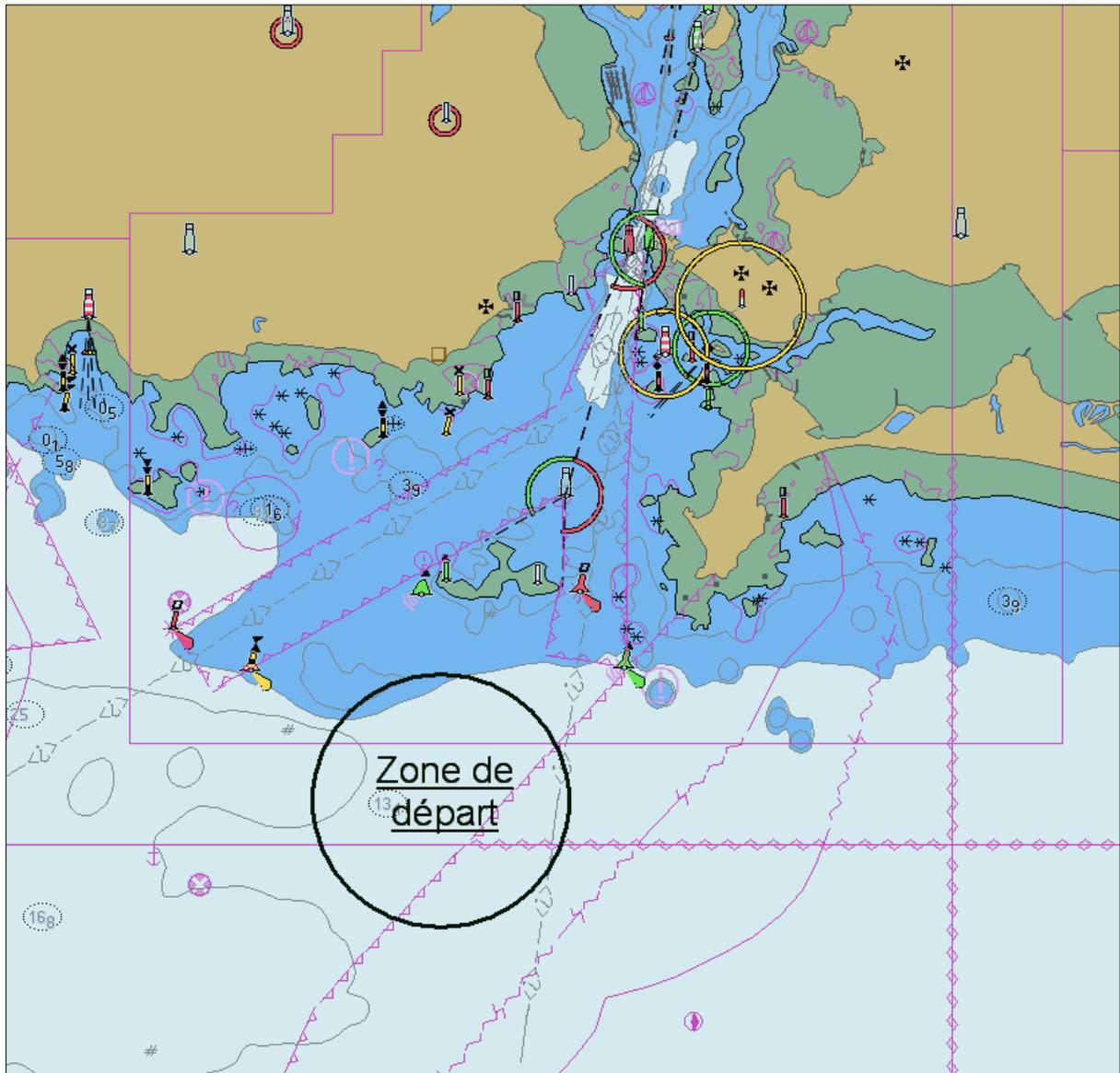
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R (\*)**:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

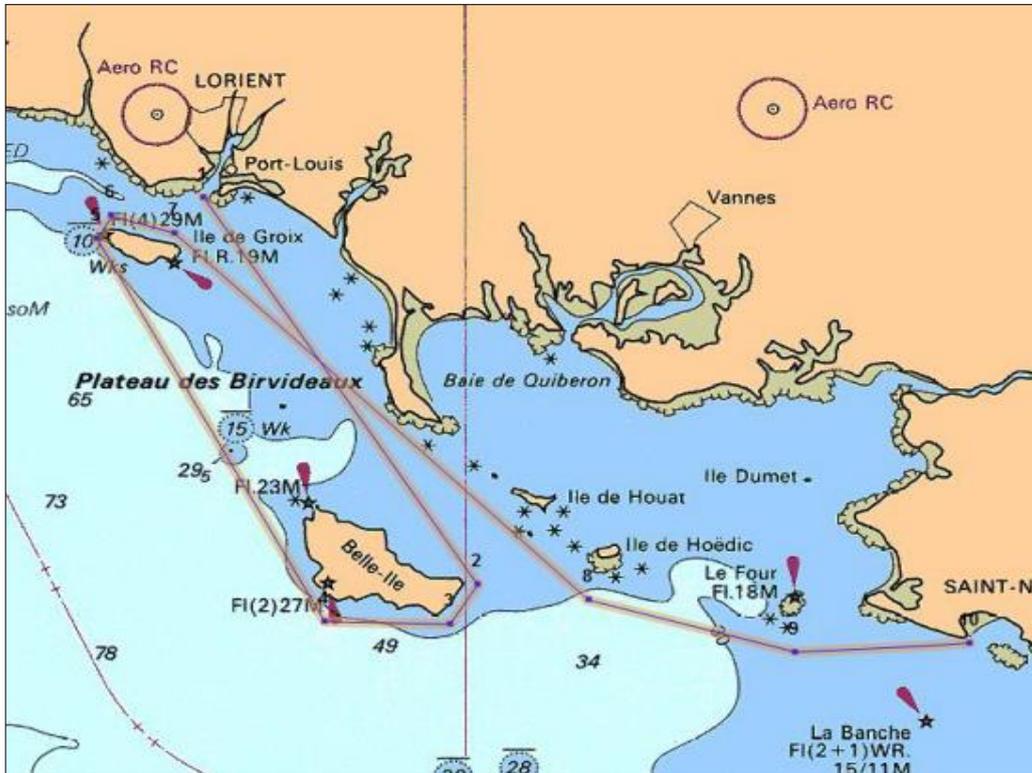
## ANNEXE ZONES DE COURSE

carte marine décrivant l'emplacement des zones de course  
préciser les zones qui sont des obstacles



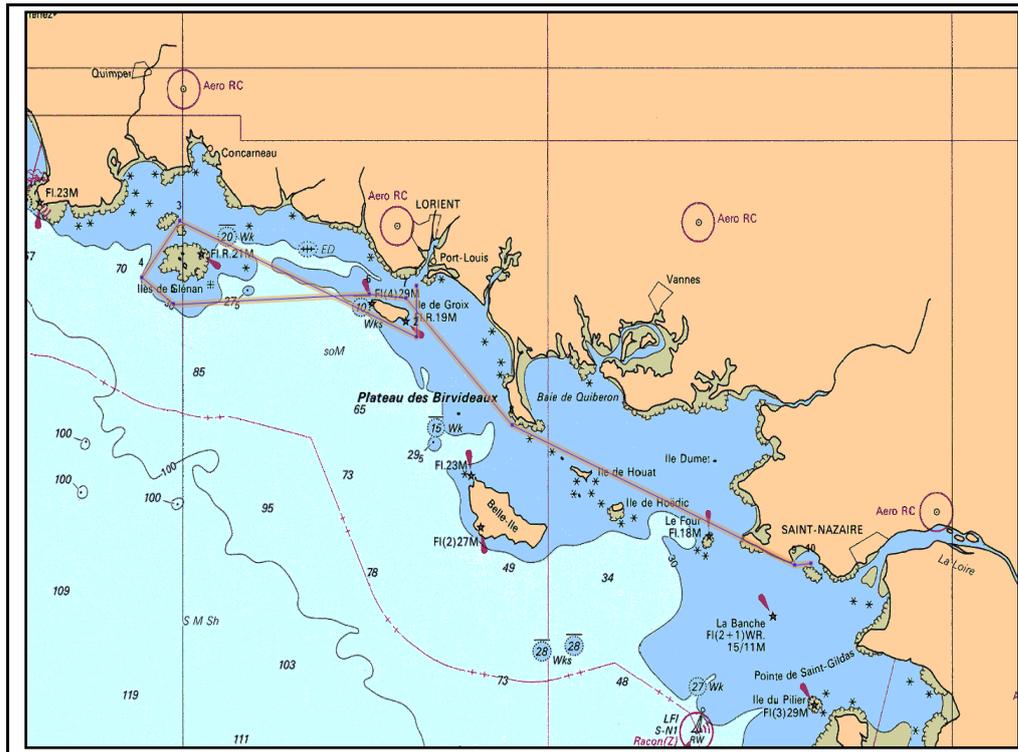
## ANNEXE PARCOURS

### PARCOURS 1



1	Départ Sud des Errants (position 47°40'30N/03°23'20W)		
2	Plateau " LES BIRVIDEAUX"	à laisser à	tribord
3	Cardinale Sud "Goue Vas Sud"	à laisser à	bâbord
<b>Belle Ile et ses dangers à tribord</b>			
4	Cardinale EST "Les Galères"	à laisser à	tribord
5	Cardinale Ouest "Les Poulains"	à laisser à	tribord
6	Plateau " LES BIRVIDEAUX"	à laisser à	tribord
<b>Ile de Groix et ses dangers à tribord</b>			
7	Cardinale Sud "Les Chats"	à laisser à	tribord
8	Pointe de Pen-Men	à laisser à	tribord
9	Cardinale Nord "Basse Méлите"	à laisser à	tribord
10	Cardinale Sud "Goue Vas Sud"	à laisser à	bâbord
11	Danger isolé « le pot de fer »	à laisser à	bâbord
12	Cardinale Sud "le chariot"	à laisser à	bâbord
13	Cardinale "Goué Vas du Four"	à laisser à	bâbord
15	Latérale tribord "Les guérandaises"	à laisser à	tribord
16	Latérale bâbord "Penchateau"	à laisser à	bâbord
17	Latérale tribord "Port de Pomichet"	à laisser à	tribord
18	Arrivée milieu de baie du Pouliguen 47° 15' 40 N/ O 02° 22' 20W		

## PARCOURS 2



1	Départ Sud des Errants (position 47°40'30N/03°23'20W)		
2	Cardinale Est « Edouard de Cougy »	à laisser à	tribord
3	Cardinale Sud « les Chats »	à laisser à	tribord
4	Ile de Groix	à laisser à	tribord
5	Cardinale Nord « Les Grands Pourceaux »	à laisser à	bâbord
6	Cardinale Ouest « la Rouge de Glénan »	à laisser à	tribord
7	Cardinale Ouest « les Bluiniers »	à laisser à	bâbord
8	Cardinale Ouest « Basse Pérennès »	à laisser à	bâbord
9	Cardinale Sud « la Jument de Glénan »	à laisser à	bâbord
10	Ile de Groix	à laisser à	tribord
11	Cardinale Nord « Basse Mélite »	à laisser à	tribord
12	Latérale tribord "Les guérandaises"	à laisser à	tribord
13	Latérale bâbord "Penchateau"	à laisser à	bâbord
14	Latérale tribord "Port de Pomichet"	à laisser à	tribord
15	Arrivée milieu de baie du Pouliguen 47° 15' 40 N/ O 02° 22' 20W		